

**LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS -
INDUSTRIE ET BATIMENT - LIP TOULON**

Mme LEFEVRE Gaelle

**1110 Chemin des Plantades
83062 LA GARDE**

SIX FOURS LES PLAGES, le 04 février 2026

Réf. Dossier suivi par Sylviane PONGETTI - Tél. : 07.72.32.87.37 - Mail : s.pongetti@consul-team.fr

CONVOCACTION : Monsieur Frederic BLANC

N° Identification : 95247

Session n° 260269A

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à la session de formation :

CACES® R486 Catégorie B (Cat : B . Niveau Cat : B Recyclage)

Cette formation se déroulera du jeudi 12 au vendredi 13 mars 2026, pour une durée de 14.00 heures. Le planning détaillé de vos journées est décrit ci-dessous.

Merci d'être présent le : **jeudi 12 mars 2026** **à** **07:25**
à l'adresse suivante :

CONSUL-TEAM SECURITY Avenue Robert Brun 83500 LA SEYNE SUR MER

Planning :

12/03/2026	07:30-12:30	12/03/2026	13:00-15:00	13/03/2026	07:30-12:30
13/03/2026	13:00-15:00				

Pré-requis : **Lorsque la notice d'instructions des PEMP impose le recours à des EPI contre les chutes de hauteur lors de leur utilisation, chaque opérateur sur la plate-forme doit avoir reçu au préalable une formation adéquate comprenant un entraînement au port de ces équipements (art. R.4323-106 du Code du travail). CACES® concernés par l'obligation AIPR → uniquement si l'engin travaille à proximité de réseaux aériens (ex. lignes électriques).**
Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
Posséder les aptitudes médicales requises

Lire et écrire le français

**R486 EPI obligatoire : Tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire, harnais ,
longe.**

Lorsque la notice d'instructions des PEMP impose le recours à des EPI contre les chutes de hauteur lors de leur utilisation, chaque opérateur sur la plate-forme doit avoir reçu au préalable une formation adéquate comprenant un entraînement au port de ces équipements (art. R.4323-106 du Code du travail).

CACES® concernés par l'obligation AIPR uniquement si l'engin travaille à proximité de réseaux aériens (ex. lignes électriques).

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer votre participation à cette formation sur le Portail du

Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de vous munir de votre numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.



Flashez ce QRCode pour remplir votre questionnaire Pré-Formation
ou par connexion manuelle :
<https://consulteam.evaluations.ovh>
Identifiants : ID = 95247 / MDP = A027883
Questionnaire : Questionnaire pré formation - CACES

Frédéric ARNIAUD
Directeur

